

MAIRIE DE RUFFECAccusé de réception en préfecture
016-211602925-20230628-2023_06_08-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU LUNDI 26 JUN 2023** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	22/06/2023
Date d'affichage de la convocation	22/06/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES,

POUVOIRS : M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-François JOBIT

ABSENTS :

M. Jean COITEUX est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROJET D'ALIENATION DU PAVILLON SIS 16 AVENUE ARMAND BLANC
A RUFFEC PAR LOGELIA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Habitation et de la Construction et notamment ses articles L 302-5 et L. 443-7,

Vu la décision du Conseil d'Administration de Logelia en date du 06 avril 2023 autorisant la mise en vente du logement sis 16 avenue Armand Blanc à Ruffec (16),

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 11 mai 2023 sollicitant l'avis du Conseil Municipal de Ruffec sur le projet d'aliénation du pavillon sis 16 avenue Armand Blanc à Ruffec par Logelia,

Considérant le manque d'attractivité évident de ce bien qui peine à trouver loueur depuis des années en raison de son caractère particulièrement énergivore ;

Considérant l'ampleur et le coût très important des travaux de rénovation énergétique indispensables pour pouvoir proposer décentement ce bien à la location ;

Considérant que la commune de Ruffec, engagée dans une politique ambitieuse de développement de son territoire, axée notamment sur la lutte contre l'habitat dégradé, a tout intérêt à encourager la vente de biens vacants en vue de leur restauration ;

DECIDE A L'UNANIMITE

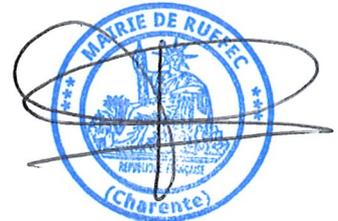
ARTICLE 1 : Approuve le projet d'aliénation du pavillon sis 16 avenue Armand Blanc à Ruffec conformément aux dispositions de la décision du Conseil d'Administration de Logélia en date du 06 avril 2023.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète, à la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'à Logélia.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

28 JUIN 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER



Handwritten mark